

La Chambre des Châteaux

Conditions Générales de Location

1 - Objet du contrat : Pour toute réservation dans notre domaine, un contrat sera délivré. Il a pour objet d'assurer à distance, par voie électronique, la réservation d'un séjour à la Chambre des Châteaux. Il doit nous être retourné rempli et signé par email ou par la poste.

2 - Réservation en ligne avec paiement de l'acompte : Le présent site permet de réserver un séjour en payant l'acompte de 50% en ligne, lors de la réservation. Envoyez-nous ce contrat signé par email à contact@chambre-des-chateaux.com

3 - Option en ligne sans paiement de l'acompte : Le présent site permet de poser une option sur la réservation d'un séjour à la Chambre des Châteaux. Cette option a une durée de validité de 5 jours. Dès réception de votre contrat signé nous vous enverrons une confirmation par email. A défaut, votre option de réservation sera considérée comme non confirmée et la Chambre des Châteaux remettra en vente le séjour concerné. Le paiement de l'acompte peut intervenir par chèque, virement bancaire ou chèques vacances.

4 - Paiement du solde : Le paiement du solde s'effectue à votre arrivée et se fait, par ordre de préférence : par chèque bancaire, espèces, carte bancaire ou chèques vacances.

5 - Capacité d'hébergement : Ce contrat est établi pour une capacité précise de 2 personnes maximum. Si le nombre de vacanciers dépasse celui déclaré lors de la réservation, la Chambre des Châteaux peut refuser les clients supplémentaires. Dans ce cas, toute modification ou rupture du contrat sera considérée à votre initiative.

6 - Animaux domestiques : La Chambre des Châteaux n'accepte pas les animaux de compagnie. En cas de non respect de cette clause par le Client, la Chambre des Châteaux peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

7 - Annulation du fait du client : Toute annulation doit être notifiée à la Chambre des Châteaux par téléphone.

- Pour une annulation à cause des mesures sanitaires liées au coronavirus, l'acompte sera détruit ou intégralement remboursé.

- Pour une annulation jusqu'au 15ème jour inclus avant le début du séjour : l'acompte sera restitué.

- Pour une annulation entre le 15ème jour et le jour de l'arrivée : l'acompte sera encaissé si l'hébergement n'est pas reloué.

8 - Annulation du fait de la Chambre des Châteaux : Dans le cas d'une impossibilité pour nous de vous accueillir dans de bonnes conditions, toute annulation vous sera notifiée 2 mois minimum avant la date de votre arrivée.

9 - Arrivée et départ : Le locataire doit se présenter le jour précisé entre 18h et 19h30. Téléphonez au 06 80 59 49 05 ou 06 87 76 16 33 quand vous serez devant le portail pour que nous venions vous ouvrir. Une clef de ce portail vous sera remise. En cas d'arrivée après 19h30, le locataire doit obligatoirement l'avoir convenu au préalable avec la Chambre des Châteaux. La Chambre des Châteaux se réserve le droit de ne pas accueillir le locataire après 19h30 si aucun accord n'a été convenu à ce sujet. Les départs doivent s'effectuer entre 8h et 11h.

10 - Assurance : Le client déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile vie privée couvrant le risque villégiature.

11 - RIB pour virement bancaire : Banque : Crédit Mutuel de Blois Nom : Christine Rygiert - La Chambre des Châteaux

IBAN : FR76 1027 8371 6000 0123 0480 238 BIC : CMCIFR2A